

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE
INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE TENUE,
MERCREDI, LE 18 JANVIER 2023, À 17 H 45, AU 688 CHEMIN
DU PARC-INDUSTRIEL, RIVIÈRE-ROUGE**

PRÉSENCES :

M. Frédéric Broué, président	Ivry-sur-le-Lac, Sainte-Agathe-des-Monts, Sainte-Lucie-des-Laurentides
M. Jacques Allard	L'Ascension
M. Gaëtan Castilloux, substitut	Labelle, La Conception
M. Joël Charbonneau	Mont-Tremblant, Lac Tremblant-Nord, Barkmere
M. Benoit Chevalier	Huberdeau, Arundel et Montcalm
M. Michel Chouinard	Lac Sagouay
M. Francis Corbeil	Val-David, Val-Morin, Val-des-Lacs
M. Jean-Guy Galipeau	Amherst, La Minerve
M. Sylvain Gélinas, substitut	Nominingue
M. Marc L'Heureux	Brébeuf, Mont-Blanc

Mme Marlène Perrier, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière par intérim, Mme Manon Lachaine, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe et Mme Rose-Marie Schneeberger, conseillère au développement sont également présents.

ABSENCES :

M. Yves Bélanger	La Macaza
M. Denis Lacasse	Rivière-Rouge
M. Steve Perreault	Lac-Supérieur, Lantier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 17 h 45, M. Frédéric Broué, président, constate le quorum, souhaite la bienvenue à M. Benoit Chevalier, ainsi qu'à tous les membres et profite de l'occasion pour offrir ses vœux de bonne et heureuse année 2023.

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ÉLECTION A LA PRÉSIDENTENCE**
 - 3.1. **Nomination d'un président d'élection et secrétaire d'élection**
 - 3.2. **Élection**
4. **PROCÈS-VERBAL**
 - 4.1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2022**
5. **CORRESPONDANCES**
6. **DÉVELOPPEMENT**
 - 6.1. **PGMR conjoint 2022-2029**
 - 6.1.1. **Bulletin sur les pénalités : déchets, matières organiques et écocentres**
 - 6.2. **Demande d'aide financière à Emploi Été Canada 2023**
 - 6.3. **Demande d'aide financière à Tricentris et mandat de signature**

7. GESTION DES RESSOURCES

7.1. Ressources financières

7.1.1. Dépôt des états financiers préliminaires au 31 décembre 2022

7.1.2. Approbation des comptes à ratifier

7.1.3. Octroi, rejet et/ou renouvellement des appels d'offres

7.1.4. Demande d'aller en appels d'offres

7.1.4.1. Disposition des matelas

7.1.4.2. Transport des matelas

7.1.5. Audit de conformité – Transmission des rapports financiers

7.2. Ressources humaines

7.2.1. Formation – Comité d'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

8. OPÉRATION

8.1. **Dépôt des statistiques annuelles d'enfouissement et de récupération**

9. ENVIRONNEMENT

9.1 **Dépôt du compte-rendu du comité vigilance du 28 novembre 2022**

10. COMMUNICATION

11. INFORMATION

11.1. **Rapport de la directrice générale par intérim**

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Jacques Allard, il est résolu :

R.4118

23.01.18

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté, en ajoutant les points suivants :

7.1.6. Autorisation pour achat d'une camionnette

7.2.2. Nomination à la direction générale

7.2.3. Résolution d'un règlement quittance finale à l'emploi

ADOPTÉE à l'unanimité

3. ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE

3.1. Nomination d'un président d'élection et secrétaire d'élection

Sur une proposition de M. Sylvain Gélinas, il est résolu :

R.4119

23.01.18

De nommer Mme Marlène Perrier à titre de présidente d'élection et Mme Manon Lachaine, à titre de secrétaire d'élection.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.2 Élection

Mise en candidature

M. Frédéric Broué présente ses intentions de demeurer au poste de président.

Proposition :

M. Benoit Chevalier propose M. Frédéric Broué.

La présidente d'élection demande s'il y a d'autres propositions.

Aucune autre proposition n'est soumise. La présidente demande à M. Frédéric Broué s'il accepte sa mise en candidature.

M. Frédéric Broué accepte avec plaisir.

**R.4120
23.01.18**

La présidente d'élection déclare M. Frédéric Broué, au poste de président de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge pour un mandat d'un an.

ADOPTÉE à l'unanimité

4. PROCÈS-VERBAUX

4.1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2022

Sur une proposition de M. Michel Chouinard, il est résolu :

**R.4121
23.01.18**

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2022, tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité

5. CORRESPONDANCES

- **Ville de Rivière-Rouge** (Adoption des prévisions budgétaires 2023)
- **MRC des Laurentides** (nomination de M. Benoit Chevalier à titre de délégué et M. Steven Larose à titre de substitut)
- **MRC Antoine-Labelle** (mandat pour évaluer la possibilité d'une entente sectorielle dans le cadre d'un projet régional en économie circulaire)
- **Service à la carte (Patrouille verte)**
 - o Municipalité La Conception
 - o Ville de Rivière-Rouge

6. DÉVELOPPEMENT

6.1. PGMR conjoint 2022-2029

6.1.1. Bulletin sur les pénalités

Dépôt du bulletin sur les pénalités : déchets, matières organiques et écocentres. Ce bulletin a comme objectif d'informer les municipalités des sommes qui auraient été chargées si le système de pénalités était en vigueur. Cet outil permet de connaître les lacunes sur la qualité des matières et continuer la sensibilisation sur les bonnes pratiques « La bonne matière à la bonne place ».

6.2. Planification stratégique et plan d'action 2022-2024

Aucun suivi.

6.3. Demande d'aide financière à emploi Été Canada 2023

Considérant que certaines municipalités ont manifesté leurs intentions d'utiliser les services de la patrouille verte durant la saison estivale 2023.

R.4122
23.01.18

Sur une proposition de M. Benoit Chevalier, il est résolu :

De ratifier la demande de subvention dans le cadre du programme « Emploi d'été Canada 2023 », afin d'engager 2 étudiants pour le service de la patrouille verte pour une durée de 10 semaines et que tous les coûts inhérents à ce service soient facturés aux municipalités respectives.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.4. Demande de subvention à Tricentris et mandat de signature

CONSIDÉRANT QUE Tricentris offre à ses municipalités membres une subvention de 0,50 \$ par habitant permanent (calcul selon la population au Répertoire des municipalités du MAMH);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rivière-Rouge participe à la patrouille verte 2023 et qu'elle désire se prémunir de cette subvention.

Sur une proposition de M. Jean-Guy Galipeau, il est résolu :

R.4123
23.01.18

Que la Ville de Rivière-Rouge mandate la RIDR pour faire une demande en son nom au programme Amélioration de la performance de Tricentris, de plus, autoriser Mme Marlène Perrier, directrice générale par intérim, à signer les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE à l'unanimité

7. GESTION DES RESSOURCES

7.1. Ressources financières

7.1.1. Présentation des états financiers préliminaires au 31 décembre 2022

Dépôt des états financiers préliminaires pour la période se terminant le 31 décembre 2022.

7.1.2. Approbation des comptes à ratifier

Sur une proposition de M. Marc L'Heureux, il est résolu :

R.4124
23.01.18

D'accepter le registre des comptes à ratifier pour la période du 10 novembre au 13 janvier 2023:

- Des chèques numéro 14238 à 14239 pour un montant total de 2 740.44 \$
- Les paiements via AccèsD Internet totalisant la somme de 2 760 062.21 \$;
- Les salaires pour les périodes P. 46 à P.53 du 7 novembre au 31 décembre 2022 totalisant la somme de 87 307.92 \$.

Le tout totalisant la somme globale de 2 850 110.57 \$.

Je, soussignée Manon Lachaine, directrice générale adjointe de la Régie intermunicipale des Déchets de la Rouge, certifie que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Manon Lachaine

ADOPTÉE à l'unanimité

7.1.3. Octroi, rejet et/ou renouvellement des appels d'offres

Aucun suivi.

7.1.4. Demande d'aller en appel d'offres

7.1.4.1. Disposition des matelas

Sur une proposition de M. Jacques Allard, il est résolu :

R.4125
23.01.18

D'aller en appel d'offres sur invitation pour la disposition / recyclage des matelas.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.1.4.2. Transport des matelas

Sur une proposition de M. Joël Charbonneau, il est résolu :

R.4126
23.01.18

D'aller en appel d'offres sur invitation pour le transport des matelas.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.1.5. Audit de conformité – Transmission des rapports financiers

CONSIDÉRANT QUE l'article 86.8 de la Loi sur la Commission municipale stipule que tout rapport reçu de la Commission doit être déposé à la séance du conseil d'administration

Sur une proposition de M. Marc L'Heureux, il est résolu :

R.4127
23.01.18

De déposer le rapport Audit de conformité – Transmission des rapports financiers.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.1.6. Autorisation pour l'achat d'une camionnette

CONSIDÉRANT QUE la camionnette F-350 a plus de 22 ans,

CONSIDÉRANT QUE cette camionnette sert, entre autres, à ouvrir les chemins durant l'hiver et à sabler le site.

CONSIDÉRANT les réparations majeures à effectuer sur cet équipement.

R.4128
23.01.18

Sur une proposition de M. Jean-Guy Galipeau, il est résolu :

D'autoriser la direction générale à effectuer l'achat d'une camionnette usagé, de moins de 5 ans, pour un montant maximum de 50 000\$. La somme sera prise à même le budget opération au niveau de la réserve équipement.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.2. Ressources humaines

7.2.1. Formation – Comité d'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A -2,1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* ») ;

CONSIDÉRANT QUE les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25) ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès* ;

CONSIDÉRANT QU'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit ;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge doit constituer un tel comité ;

Sur une proposition de M. Jacques Allard, il est résolu :

R.4129
23.01.18

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès* ;

QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge :

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, Mme Marlène Perrier, directrice générale par intérim ;
- de Mme Manon Lachaine, directrice générale adjointe

QUE ce comité sera chargé de soutenir la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès* ;

QUE si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.2.2. Nomination au poste de la direction générale

CONSIDÉRANT QUE Mme Marlène Perrier est à l'emploi depuis 2011.

CONSIDÉRANT QUE Mme Marlène Perrier agit au poste de directrice générale par intérim depuis le 22 septembre 2022.

Sur une proposition de Mme Marc L'Heureux, il est résolu :

**R.4130
23.01.18**

De nommer à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière générale, Mme Marlène Perrier, et d'accepter les conditions d'emploi telles que présentées.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.2.3. Résolution d'un règlement quittance finale à l'emploi

CONSIDÉRANT QUE la Résolution R.4021 22.01.31 concernant la suspension disciplinaire sans solde et congédiement d'une personne salariée.

CONSIDÉRANT QUE les démarches entreprises depuis cette date

Sur une proposition de M. Marc L'Heureux, il est résolu :

**R.4131
23.01.18**

De faire une offre finale avec quittance de fin d'emploi à cette personne salariée selon les modalités maximales présentées.

ADOPTÉE à l'unanimité

8. OPÉRATION

8.1. Dépôt des statistiques d'enfouissement et de récupération

Dépôt des statistiques d'enfouissement et de récupération au 31 décembre 2022.

9. ENVIRONNEMENT

9.1. Dépôt du compte-rendu du comité vigilance du 28 novembre 2022

10. COMMUNICATION

- Le CER veut réduire l'enfouissement (Augmentation des coûts à la tonne pour la récupération)
- Recyclage 101 du Temps des fêtes avec l'horaire

11. INFORMATION

11.1. Rapport de la directrice générale par intérim

- Rencontre des employés le 13 décembre
- Discussion avec Synergie Économique des Laurentides (SEL) pour un projet en économie circulaire
- Conférence de presse, le 18 janvier 2023 pour l'inauguration de la rampe de chargement, ainsi que la collaboration entre la Régie de collecte environnementale de la Rouge et le Complexe
-

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Francis Corbeil propose la levée de la séance à 18 h 14.

R.4132
23.01.18

ADOPTÉE à l'unanimité

Frédéric Broué
Président

Marlène Perrier
Directrice générale et secrétaire-trésorière
